

Rechercher



Info coronavirus Covid-19

Mise à jour : Mercredi, 1 juillet, 2020 - 15:17

Point sanitaire

- Mardi 30 juin : 106 tests de dépistage ont été effectués aujourd'hui.
- Les personnes présentant des **symptômes grippaux** (toux, fièvre, etc.) doivent consulter leur médecin traitant qui les orientera au besoin vers un **centre de dépistage du Covid-19.**

cas confirmés (dont 21 ont quitté l'unité Covid-19 de l'hôpital) O patient en réanimation 8 529 tests réalisés depuis le 18 mars 258 personnes en quatorzaîne dans un hôtel

L'essentiel de l'actualité

- Les mesures en vigueur jusqu'au 14 juin pour éviter la propagation du virus en Nouvelle-Calédonie sont levées depuis lundi 15 juin. Les compétitions sportives sont autorisées, les discothèques peuvent ouvrir normalement, le port du masque n'est plus obligatoire, etc.
- La quarantaine obligatoire des passagers qui arrivent en Nouvelle-Calédonie est ramenée à quatorze jours dans un hôtel réquisitionné par le gouvernement. La période de sept jours supplémentaires de confinement strict à domicile est supprimée depuis le 18 juin.

Arrêté 2020-7654 du 17 juin 2020.pdf

- Les vols réguliers internationaux au départ et à destination de la Nouvelle-Calédonie sont suspendus jusqu'au 31 juillet 2020. Les vols de rapatriement des résidents calédoniens se poursuivent. Ils sont programmés en fonction de la capacité d'accueil en quatorzaine hôtelière (600 places) et des critères de priorité établis par le gouvernement. À leur arrivée, tous les passagers sont soumis à une quatorzaine obligatoire dans un hôtel réquisitionné. Un formulaire de signalement permet de recenser ceux qui ne se sont pas encore manifestés: PLUS D'INFOS, CLIQUER ICI.
- Les personnes qui souhaitent quitter la Nouvelle-Calédonie sont invitées à signaler leur intention de départ. Un formulaire étudiants calédoniens au départ a été créé pour recenser les étudiants calédoniens qui devront se rendre en Métropole ou à l'étranger dans les prochains mois pour démarrer ou poursuivre leur cursus à la rentrée 2020-2021 ; Un formulaire "personnes autres qu'étudiants calédoniens" au départ a été créé pour recenser les autres personnes qui souhaitent quitter la Nouvelle-Calédonie prochainement pour se rendre en Métropole ou à l'étranger.
- Rapatriements en Nouvelle-Calédonie et départs de Nouvelle-Calédonie, pour trouver TOUTES LES RÉPONSES À VOS **QUESTIONS: CLIQUER ICI.**
- Certaines mesures de prévention ont été assouplies. Les passagers en provenance de Wallis-et-Futuna territoire exempt de cas positif au Covid-19 -, sont dispensés des mesures de quarantaine obligatoire à leur arrivée en Nouvelle-Calédonie (quatorzaine dans un hôtel réquisitionné) ; les vols Aircalin à destination et en provenance de La Tontouta sont autorisés à retrouver leurs capacités standards définies par le transporteur, sans mesures de distanciation.
- Arrêté 2020-6982 du 5 juin 2020.pdf
- Arrêté 2020-7654 du 17 juin 2020.pdf

NUMÉROS UTILES

En cas de symptômes : contactez votre médecin traitant ou appelez le 15

Questions relatives aux rapatriements: 05 05 05 ou depuis l'étranger +687 207 714 (8 h - 18 h, du lundi au vendredi les jours ouvrables) ou rapatriementcovidnc@gouv.nc

Centralisation des dons des entreprises et commerces : 23 20 78 ou 71 56 55 (8 h - 12 h) ou collectededons@gouv.nc

Textes réglementaires

Sur www.juridoc.gouv.nc, la rubrique État d'urgence sanitaire-Covid-19 est dédiée aux diverses mesures réglementaires adoptées par l'État et/ou par la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Cette rubrique est accessible via Textes législatifs et réglementaires - versions consolidées puis Organisation institutionnelle de la Nouvelle-Calédonie.

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

- Arrêté mesures Covid-19 du 23 mars.pdf (482.08 κο)
- 🔑 Arrêté n° 2020-4906 du 03-04-2020 modifiant l'arrêté n° 2020-4608 du 23-03-2020.pdf (55.81 ко)
- ∠ JONC-Arrêté du 19-04-2020.pdf (107.7 к₀)
- Arrêté 2020-6074 du 30 avril 2020.pdf (335.72 Ko)
- Arrêté 2020-6436 du 14 mai 2020.pdf (207.04 Ko)



LIENS UTILES













de la Nouvelle-Calédonie



Contact



Emplois



Marchés publics



Plan du site



Accessibilité

© Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie - 8, route des Artifices - BP M2 - 98849 Nouméa CEDEX - Mentions légales